

Sommaire

Rapport d'activités

Rapport d'orientation

« Relevons le défi alimentaire et territorial »

1/ Avant 1960, une politique nationale de réglementation des marchés agricoles

- a) Un contexte de spéculation, puis de dépendance alimentaire
- b) Des objectifs de développement de la production
- c) Des mesures de réglementation

2/ 1960-1992 : une politique agricole européenne de régulation des marchés

- a) Un nouveau contexte avec un espace économique déficitaire en produits agricoles
- b) Des objectifs ambitieux : sécuriser et développer l'agriculture européenne
- c) Des mesures efficaces de régulation et de protection des marchés agricoles

3/ 1993-2008 : réformes successives de la PAC passant du soutien par les prix au soutien direct au revenu

- a) Un nouveau contexte conditionné par les négociations commerciales internationales
- b) Des objectifs de circonstance
- c) Des mesures de libération des marchés

4/ L'après 2008 : pour une nouvelle politique agricole commune

- a) Un nouveau contexte
- b) Nos propositions pour relever le défi alimentaire et territorial
 - L'enjeu alimentaire
 - L'enjeu environnemental
 - L'équilibre des territoires

Rapport d'activités



- ✓ *Section Bovine*
- ✓ *Section Laitière*
- ✓ *Section Porcine*
- ✓ *Section Ovine*
- ✓ *Commission des Agricultrices*
- ✓ *Section des Anciens*
- ✓ *Section des Fermiers*
- ✓ *Section Main d'Oeuvre*
- ✓ *Les temps forts 2007*

Section Bovine

Cantal

Une défense efficace de nos élevages allaitants

Tant sur le plan national que départemental, l'année 2007 a nécessité une forte implication syndicale pour défendre les éleveurs.

◆ Des combats pour assurer la pérennité et la valorisation de notre production

La PMTVA est l'axe essentiel de soutien de l'élevage des races à viande : elle maintient le tissu rural du point de vue économique et environnemental. C'est pourquoi la FNB s'est fortement mobilisée pour obtenir la reconduction de la part nationale de la PMTVA : ainsi pour l'année 2007 comme pour 2006, le montant de la part nationale s'élève à 50 € pour les 40 premières femelles primées et 25,85 € pour les suivantes.

Par ailleurs, la FNB a suivi de près la situation du marché italien et s'est investie dans le soutien à l'exportation des broustards. Diverses rencontres avec les exportateurs, engraisseurs et distributeurs italiens se sont tenues pour consolider les relations établies jusqu'à aujourd'hui au sein de la filière.

Le marché italien est un débouché essentiel pour les éleveurs du Massif Central et la qualité des viandes que nous proposons renforce la volonté de la distribution italienne de maintenir son approvisionnement chez nous.

A l'échelle départementale, les démarches interprofessionnelles poursuivent leurs investigations pour assurer une meilleure valorisation des productions locales. Ainsi, avec l'appui des éleveurs engagés, l'Association Label Rouge Salers étudie la possibilité d'une politique similaire à celle conduite par le Bœuf Fermier Aubrac. Cette orientation devrait permettre de redynamiser la filière et d'assurer des débouchés nouveaux aux produits Label Rouge.

◆ *Fièvre catarrhale ovine : un combat aux côtés des éleveurs pour limiter les conséquences de la crise*

L'arrivée en France de la FCO est sans conteste l'un des dossiers majeurs qui marqueront les éleveurs cette année. Son expansion vers les grands bassins allaitants, dont le Massif Central, a fortement mobilisé notre attention.

Les éleveurs de races à viande du grand Massif Central se sont réunis à Clermont Ferrand le 25 septembre dernier pour alerter les Pouvoirs Publics de l'urgence et de la gravité de la situation dans notre région. Ils ont en particulier appelé le gouvernement à prendre les mesures nécessaires à la commercialisation des brouillards du Massif Central.

Le 28 septembre ensuite, un grand rassemblement a été organisé à Charolles : plus de 2 500 éleveurs (dont une délégation cantalienne) se sont réunis en présence d'engraisers Italiens.

La mobilisation et la solidarité dont ont fait preuve les éleveurs ont abouti à la mise en place d'un règlement européen adapté. Ce règlement européen adopté à Bruxelles récemment prévoit en effet que désormais, tous les animaux, y compris ceux issus des zones réglementées, peuvent être commercialisés et exportés. Seules deux conditions restent nécessaires : une désinsectisation et un test virologique réalisé sur chacun des animaux destinés à la vente. De plus la zone réglementée a été réduite à 70 km au lieu de 150 km autour d'un foyer.

La profession se félicite de ce dispositif mais nous devons rester vigilants et anticiper les évolutions de la situation actuelle. Pour gérer à plus long terme la FCO, les représentants des éleveurs demandent au gouvernement la mise en place d'un vaccin dès le printemps 2008.

Le prix du lait renoue avec la hausse

◆ *Les actions :*

✓ **Prix du lait : la hausse est arrivée**

Nos actions en GMS, en décembre 2006, relais de la demande de la FNPL, nous ont permis d'avoir un index positif au 1er trimestre 2007 (+3.71 €/1000 L). Notre mobilisation nous a permis de récupérer une partie de la hausse due à un marché un plus porteur.

Depuis le début de l'année 2007, l'index du prix du lait est positif et augmente de manière conséquente, assurance pour les producteurs de lait d'une embellie qui s'annonce et qui va se poursuivre sur l'année 2008. Nous finissons l'année 2007 avec un index de + 58 €/1000 L et les prévisions du 1er trimestre 2008 pourraient être de l'ordre de + 80 €/1000 L.

Nos entreprises disent leur volonté de se caler à ces recommandations.

Restons vigilants ! ...

✓ **Allocations provisoires et mesures petits producteurs : une victoire**

Cette année, nous nous sommes encore battus pour conserver les allocations provisoires et renforcer les mesures envers les petits producteurs. Ce combat n'a pas été vain puisque nous avons obtenu gain de cause avec le maintien et la revalorisation de ces deux programmes.

✓ **ACAL et bourse de spécialisation : produire tout le lait du département**

↳ ACAL 2006 (*cessations laitières*)

Les 110 agriculteurs souhaitant arrêter la production laitière ont permis de libérer plus de 9 millions de litres de lait. Le combat financier pour accepter tous les dossiers a été très dur et très prenant. Il aura permis de redistribuer des litrages à tarif réduit et ainsi optimiser notre production départementale.

↳ Bourse de spécialisation

Une nouvelle bourse de spécialisation a été mise en place. Son bilan est positif. Près de 80 exploitations vont pouvoir se spécialiser.

↳ ACAL 2007

Devant un volume de l'ordre de 5 millions de litres, la profession a fait le choix d'entrer dans le système d'ACAL professionnelles.

**Rappelons notre objectif :
tous les litres de lait doivent être produit.**

✓ **AOC : rechercher une nouvelle valorisation**

Et si 2007 était l'année de l'AOC Cantal !

Mais oui ! N'ayons pas peur de le dire. Après des années de déchirement, l'AOC Cantal ou le Cantal nouveau est arrivé.

Nous sommes néanmoins lucides. C'est la 1ère marche indispensable qui est franchie. Il reste un travail considérable à entreprendre particulièrement sur la valorisation de l'AOC et donc sur le prix du lait, nous rencontrons tour à tour les Conseils d'Administration des entreprises laitières ou groupement de producteurs du département afin de présenter notre schéma économique pour l'AOC Cantal.

Nous allons dès à présent continuer cette présentation avec l'ensemble des producteurs. Venez donc nombreux et aidez nous à construire ce schéma de valorisation.

Ce n'est qu'avec une filière laitière unie que nous aboutirons sur ce grand projet de l'AOC et sur la valorisation du lait AOC à sa juste valeur.

◆ ***Nos orientations:***

- se battre pour que chaque éleveur laitier puisse produire sa référence ;
- se battre pour une meilleure valorisation du prix du lait et un respect de l'index ;
- se battre pour une valorisation différentielle des AOC ;
- se battre pour améliorer la compétitivité de nos exploitations.

**Enfin et surtout se battre pour que demain :
le Cantal reste un département laitier riche de producteurs
dynamiques.**

Section Porcine

Cantal

Mobilisation générale !

Nous, producteurs de porcs sommes confrontés à une crise sans précédent. Certes, nous sommes habitués à vivre des crises qui sont souvent liées à des crises de production. Au cours de ces derniers mois, le cadran s'effondre de semaine en semaine et les cours des céréales augmentent de jour en jour. Le constat est donc évident, on perd entre 20 et 30 € par porcs charcutiers.

Cette crise entraîne la fermeture des élevages. Les engraisseurs sont réticents pour remplir leurs ateliers et les dettes fournisseurs s'allongent de manières inquiétantes.

◆ Nos actions pour limiter l'impact de la crise

Depuis plusieurs semaines, la section porcine a entrepris un certain nombre d'actions pour limiter les impacts dévastateurs de cette crise. L'enjeu est de sauver l'ensemble des producteurs du Cantal en attendant le réajustement du marché.

Suite à la cellule de crise du 13 septembre, nous avons contacté toutes les organisations professionnelles agricoles, les pouvoirs publics ainsi que les opérateurs de la filière.

Nos demandes sont les suivantes :

- *Prise en charge des cotisations sociales (Etat, Conseil Général, MSA)*
- *Prise en charge des intérêts d'emprunt (Etat, Conseil Général, Crédit Agricole)*
- *Report d'annuités en fin de tableau (Crédit Agricole)*
- *Prise en charge des primes d'assurance (Groupama)*

De plus, toutes les sections porcines de nos régions ont demandé aux abatteurs du sud de la Loire de mettre en place un paiement des porcs, déconnecté du cadran breton. Deux réunions de travail ont eu lieu sur le sujet pour réfléchir sur un produit différencié.

Puis, nous avons entrepris de rencontrer les salaisonniers du département du Cantal et de la Région pour exiger de leur part un approvisionnement local par l'intermédiaire d'une contractualisation. Il n'est plus acceptable que des « jambons vendus Cantal ou Auvergne » soient produits à partir de carcasses achetées en Bretagne ou au Danemark.

◆ *Une solidarité nécessaire*

Si nous nous battons de manière aussi assidue et « féroce », c'est tout simplement pour pouvoir continuer à vivre de notre métier et maintenir l'activité économique de notre département.

Rappelons que notre production est importante dans le paysage cantalien. La centaine d'élevages porcins dans le département assure 55% de l'activité de nos abattoirs départementaux et permet l'existence de 500 emplois salariés dans l'aval de la filière.

Des spécialistes de la production nous annoncent une hausse du cours du porc pour le printemps prochain. Nous comptons sur la solidarité de nos outils pour passer ce cap difficile.

Section Ovine

Cantal

Année noire pour la production ovine

Face à la faiblesse des soutiens, face à la concurrence néo-zélandaise, face à la hausse du cours de l'aliment, face à la recrudescence des attaques de chiens errants, face à la volonté de certains de réintroduire des prédateurs en Auvergne, nous ne faiblirons pas !

◆ Nos actions pour faire entendre nos revendications

Lors des Etats Généraux de la production ovine en décembre à Marmilhat, le député Simon nous avait laissé une lueur d'espoir : au moins 100 € par UGB ovine. Cette manifestation, initiée par les éleveurs ovins d'Auvergne, s'est poursuivie dans d'autres régions : Limousin, PACA, Sud-Ouest, ...

Christine LAGARDE est arrivée. Elle a dit : « Les caisses sont vides, il n'y a rien, vous n'aurez rien ! ».

Rapidement, les auvergnats ont rencontré, les uns les députés à l'Assemblée Nationale, les autres les députés auvergnats en province, puis le Préfet de région. Cela s'est poursuivi par une manifestation au péage de Gerzat (en pleine fenaison !). Là, une soixantaine d'éleveurs ont, en 2 heures, distribué quelques 6 000 tracts et poignées de laine aux touristes, dont à un illustre Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN !

Puis Michel BARNIER nous a reçu et accordé une aide bien en dessous de nos espoirs. En réponse à l'annonce du Ministre, la Fédération Régionale Ovine d'Auvergne lui a signifié que l'on refusait de participer au partage de cette enveloppe misérable, dont vont bénéficier moins de 10 éleveurs du Cantal, avec un plafond de 2 000 € par exploitation.

Cependant, il nous a promis de revoir la PAC en faveur des productions lésées, et, particulièrement les ovins. Nous attendons beaucoup de cette promesse de rééquilibrage de la PAC.

◆ *Quelques victoires*

La FNSEA et la Fédération Nationale Ovine ont fait reconnaître par le Ministère de l'Écologie la nécessité de prélever des loups pour la protection des élevages. Certes, le prélèvement autorisé demeure très limité au regard du grand nombre d'attaques et les modalités de ce prélèvement doivent être revues. Cependant, la régulation fait désormais partie de l'arsenal des mesures applicables en France.

Au cours de l'année 2007, notre section départementale ovine a poursuivi son ouverture vers les écoles d'agriculture. Les journées portes ouvertes ont permis aux éleveurs de se retrouver, et de déguster de l'agneau et/ou de la brebis transformés (chipolatas, merguez, pâtés, saucissons,...).

Nous avons renouvelé notre contrat avec GROUPAMA concernant l'assurance de groupe « attaques de chiens errants » avec un tarif préférentiel pour les éleveurs.

Commission des Agricultrices

Cantal

Renforcer l'engagement professionnel des agricultrices

La commission souhaite très vivement que l'engagement des agricultrices soit renforcé pour mener à bien les différentes actions visant à reconnaître pleinement la place des femmes en l'agriculture.

◆ Renforcer les échanges avec les autres agricultrices françaises

Certains membres de la Commission des Agricultrices ont assisté au congrès de la Commission Nationale des Agricultrices qui fêtait ses 50 ans d'existence et de combat. Ces rencontres ont permis de déterminer les priorités de la Commission Nationale pour les années à venir et donné aux membres de la Commission des pistes de travail pour le département.

Le département du Cantal a eu l'honneur de recevoir Karen Serres, présidente de la Commission Nationale des Agricultrices, pour une journée de rencontre avec les agricultrices du département, dans le cadre des élections Chambre d'Agriculture. Cette visite a été l'occasion de dialoguer avec les productrices cantaliennes des préoccupations principales des femmes dans le monde agricole, particulièrement de leur statut.

◆ Fermes ouvertes : un succès renouvelé

L'édition 2007 des Fermes Ouvertes s'est déroulée sur quatre jours, entre le 23 et le 27 avril. Elles ont attiré près de 600 élèves du CE2 au CM2. Les visites de cette année ont permis aux enfants de découvrir des productions diversifiantes, moins représentées sur le département et moins connues.

◆ Des projets de formation spécifiques

La commission des agricultrices a élaboré des formations destinées aux agricultrices qui souhaitent mener de front responsabilités professionnelles ou associatives tout en préservant l'équilibre familial.

Section des Anciens Exploitants

Cantal

Nos retraites : un combat sans relâche

« La vie n'est pas un rêve, ni un plan d'homme, elle est plus un consentement qu'un choix. On choisit si peu ! On dit oui au possible qui nous est donné. »

◆ Les actions en faveur des laissés pour compte

Au cours de l'année 2006, nous avons sollicité plusieurs fois les différents ministères au sujet des dossiers urgents. C'est le cas, bien sûr, de ce que l'on a appelé les « laissés pour compte ».

Les propositions concernant l'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF) applicables en 2006 ont amené à rencontrer les services du Premier Ministre. Entre 15 000 et 20 000 dossiers ont été réglés en octobre 2006.

Certaines exploitantes retraitées ont eu de bonnes surprises. Leur parcours de mère de famille et de conjointe justifiait largement ce « rattrapage ».

Quant à la grande « masse » des « laissés pour compte », objet de nos revendications depuis 2002, les Pouvoirs Publics et le Président Chirac ont souhaité que 2007 soit l'année (allez savoir pourquoi ?) d'une réponse positive à toutes ces situations injustes et de plus en plus inacceptables.

◆ Revalorisation des retraites

Nous en arrivons maintenant à ce qui reste notre « fer de lance » : la retraite et bien sûr l'amélioration de celle-ci. C'est une priorité permanente qui en 2006 nous a tous fortement mobilisés.

Malgré les améliorations 2006-2007 et celles promises pour 2008, il reste encore du travail et des propositions pour l'avenir.

◆ *Les élections Chambre d'Agriculture :*

Nous voudrions réaffirmer que le bon, voir très bon résultat de la FDSEA et de la SDAE aux Elections des Chambres d'Agriculture de janvier 2007 traduit le travail, la collaboration de toute une profession, actifs et retraités.

Nous ressortons tous renforcés dans notre département. C'est un encouragement incontestable pour rester toujours présents et actifs dans notre environnement, dans notre société.

◆ *Le jumelage de la Gironde*

Dans le cadre du jumelage avec la Gironde, plusieurs familles du Cantal ont été reçues dans ce beau département où elles ont profité des richesses humaines et gastronomiques.

Ce jumelage permet aussi de conforter nos revendications syndicales pour nous défendre dans chacune de nos régions.

Merci à nos amis girondins pour cette collaboration qui dure et qui nous l'espérons continuera à travers le temps.

Section des Fermiers

Cantal

Anticiper l'évolution du statut du fermage

Les rencontres entre propriétaires et fermiers dans notre département sont sans doute le point fort de cette année 2007, et marquent la volonté de travailler ensemble pour anticiper les évolutions du statut du fermage.

◆ Une négociation permanente avec les propriétaires

La section des fermiers et métayers de la FDSEA du Cantal est en effet à l'origine de réunions de travail organisées avec les bailleurs pour discuter des points du statut à adapter au contexte agricole actuel. Plusieurs réunions départementales ont déjà été organisées, et une première réunion régionale s'est tenue en juin dernier.

Au cours de ces groupes de travail, les représentants des propriétaires ont notamment fait part de leur volonté de réviser la composition de l'indice des fermages et de revaloriser les minima et maxima.

Pour mieux refléter la réalité de l'agriculture cantalienne, bailleurs et preneurs se sont mis d'accord sur une augmentation de la part de l'OTEX viande dans l'indice des fermages : ainsi, il est désormais composé pour 25% du Revenu Brut d'Exploitation Agricole (RBEA) national, 30% du RBEA départemental, 25% du RBEA OTEX Bovins viande et 20% du RBEA OTEX Bovins lait.

Concernant la revalorisation des minima et maxima, les propriétaires justifient leur demande par le non respect du barème préfectoral, qui donne trop souvent lieu à des conflits entre bailleurs et preneurs devant les tribunaux paritaires.

Dans ce contexte, la section des fermiers a appelé les preneurs à respecter les engagements pris à la signature du bail. Elle s'est par ailleurs opposée à la revalorisation des minima et maxima compte tenu de l'augmentation régulière de l'indice d'année en année et du contexte économique actuellement défavorable aux exploitants (augmentation des charges).

◆ *Anticiper les débats à venir*

D'un point de vue plus général, la propriété agricole fait de plus en plus pression pour une liberté contractuelle, ceci dans un contexte politique qui leur semble favorable. La section des fermiers et métayers de la FDSEA est consciente que ce mouvement risque de mettre en péril l'ordre public du statut du fermage, c'est pourquoi elle s'organise et est favorable à une adaptation de certaines mesures au contexte agricole. Des rencontres avec les représentants des propriétaires sont organisées depuis cette année au niveau régional pour anticiper les décisions et déterminer les principaux points à faire évoluer.

A l'échelon national, la SNFM poursuit ses travaux sur la transmission des exploitations : un fermier a souvent beaucoup de propriétaires, il ne lui sera pas facile d'obtenir la cessibilité pour tous ses baux. Se pose également la question de la définition exacte du fonds agricole que le fermier doit transmettre, et du mode d'évaluation de sa valeur. La loi d'orientation de janvier 2006 a instauré ces outils, il nous faut aujourd'hui déterminer les modalités de leur application sur le terrain et donner ainsi à l'entreprise agricole une réalité concrète.

Enfin, la réforme de la carte judiciaire française entreprise cette année a entraîné le report des élections aux tribunaux paritaires. C'est donc un dossier qui nous mobilisera pour l'année à venir.

Section Main d'oeuvre

Cantal

Faciliter l'emploi de salariés sur les exploitations

Le travail de notre section est stratégique pour maintenir et dynamiser une agriculture active sur le territoire. En effet, elle est située au cœur de l'emploi, elle permet de prendre des décisions et de conduire des négociations avec les partenaires sociaux. De la qualité de nos négociations et de notre dynamisme en résultera le devenir de nos exploitations.

◆ Nos actions

Du développement de l'emploi salarié à la pérennisation des exploitations :

Mieux vivre les exigences du métier, améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des exploitants de notre département, tel est notre objectif. Pour de nombreux agriculteurs, cela doit passer par l'outil humain.

L'emploi partagé semble être une solution répondant à la situation. Elle allie flexibilité pour les agriculteurs et fidélisation et professionnalisation des salariés. Cet outil permet sans contexte le développement de l'emploi dans les petites entreprises agricoles en leur offrant la possibilité d'utiliser un salarié à hauteur de leurs moyens.

C'est pourquoi, notre section s'emploie tous les jours à suivre et défendre les intérêts des employeurs de main d'œuvre et groupements d'employeurs. Nous proposons l'aménagement de textes législatifs et règlementaires ainsi que l'application d'exonérations permettant d'alléger le coût de l'emploi.

Accompagnement des « primo employeurs » :

Le service emploi de la FDSEA propose un accompagnement des employeurs de main d'œuvre dans l'embauche et dans la relation avec leurs salariés.

La section « employeurs de main d'œuvre » s'est positionnée bien plus loin ou plutôt bien en amont en réfléchissant à la mise en place d'un accompagnement avant l'embauche.

En effet, elle a participé avec les instances nationales et interrégionales à la construction d'un « guide de l'employeur », dont le lancement a été effectué au Sommet de l'Élevage. Dans ce guide, les candidats employeurs trouveront matière à réfléchir : l'embauche d'un salarié est elle la bonne solution, quelle embauche pour quel besoin, les changements dans la conduite de l'exploitation que cela engendre...

Ouverture vers le multisectoriel :

Les agriculteurs savent déjà partager des emplois entre eux grâce aux groupements d'employeurs. Aujourd'hui, après un long travail de négociation, les groupements ne sont plus strictement agricoles. En effet, cet outil ouvre de grandes perspectives de développement auprès des communes, des artisans, commerçants et entreprises de services en milieu rural.

◆ *Nos projets pour demain*

➤ Développer l'émergence de nouveaux besoins :

Pour créer de nouveaux emplois en milieu rural, nous proposons :

- aux agriculteurs de recourir à des emplois spécialisés comme des postes d'agents lait, d'aide administrative,...
- aux producteurs fermiers de recourir à des emplois en commun spécialisés (un travail est déjà en cours de réalisation avec le réseau Bienvenue à la ferme afin de créer des postes d'agent de nettoyage et de transformation qui font défaut aux producteurs).

➤ Renforcer la compétence des employeurs de main d'œuvre :

Des formations ont été programmées en 2006 sur l'hygiène, la sécurité (document unique d'évaluation des risques) et sur les conditions de travail. La section « employeurs de main d'œuvre » a également travaillé à la mise en place de formations complètes, adaptées qui répondent aux problématiques rencontrées par les employeurs: le recrutement, la répartition des tâches, le management, l'évaluation, la formation sont des thèmes qui vont être prochainement proposés aux employeurs.

➤ Maintenir la communication sur les métiers de l'agriculture :

Nous avons déjà fait le choix de nous impliquer dans la communication autour de nos métiers à travers la participation au Forum des métiers ou des interventions dans les centres de formations.

Notre section veut aujourd'hui aller plus loin. Un projet a été porté devant le Conseil Régional, en partenariat avec les FDSEA, JA, services de remplacement, les Chambres régionales, le FDCUMA, ETA, pôles emploi. Cette action commune est intitulée : la terre vue du collège en Auvergne. L'objectif est de faire participer 10 classes d'élèves de 4ème et 3ème. Le projet se divise en 2 phases : un concours photo qui sera ensuite transformé en court métrage et diffusé au festival de court métrage de Clermont-Ferrand.

Temps forts 2007

Cantal

◆ *Elections Chambre d'Agriculture*

Lors du scrutin du 31 janvier dernier, les listes FDSEA-JA ont obtenu un soutien massif de la part des agricultrices, agriculteurs et retraités agricoles cantaliens : 59,11 % pour la liste des actifs et 67 % pour la liste des retraités.

A travers leur vote, les agricultrices et agriculteurs ont témoigné de la confiance qu'ils faisaient en notre syndicat, au travail quotidien réalisé par les responsables locaux. Ce résultat est la conséquence de l'engagement de chaque adhérent de la FDSEA. Nous pouvons, tous ensemble, en être fiers.

Les agricultrices et agriculteurs du Cantal ont ainsi affirmé clairement l'importance qu'ils attachent à leur défense professionnelle. Les pouvoirs publics et les pouvoirs économiques ont reçu le message !

◆ *SAFER: la profession fait entendre sa voix*

Au cours des derniers mois, les représentants de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'Agriculture du Cantal ont interpellé à plusieurs reprises les dirigeants de la SAFER Auvergne. Nous avons dénoncé les tendances inflationnistes sur certains achats et son comportement qui pouvait parfois s'apparenter à celui de simple marchand de bien !

Suite à divers échanges et à une action syndicale lors d'un Comité technique, nous avons finalement obtenu l'élaboration d'un protocole d'accord qui est en cours de validation par les différents membres du conseil d'administration de la Safer. Il prévoit notamment

- un recours aux révisions de prix dès que celui est supérieur de 30 % au prix moyen de marché.
- des prix d'achats moyens SAFER inférieurs de 5 % aux prix pratiqués sur l'ensemble du marché foncier.

Ces nouvelles dispositions contribueront à limiter les excès sur le marché du foncier.

◆ *Nos combats pour le financement des soutiens à l'élevage*

Au cours de l'année 2007, l'Etat a annoncé diverses réductions de crédits publics. La FDSEA du Cantal aux côtés de la FRSEA Massif Central a aussitôt rencontré les élus politiques ainsi que Michel BARNIER, Ministre de l'Agriculture.

Nous avons rappelé les engagements pris par les ministres successifs et fait valoir l'importance des soutiens du second pilier pour nos zones de montagne.

↳ **PHAE 2 :**

Nos différentes interventions ont permis de tripler l'enveloppe initiale réservée à cette mesure. Lors de sa venue dans le département, nous avons démontré au Ministre que le Cantal subissait un traitement défavorable par rapport aux zones moins spécialisées en surface herbagère. Il s'est engagé à rétablir l'équilibre.

↳ **Plan Bâtiment :**

Nous avons dénoncé le manque de crédits pour le financement du plan bâtiment. D'une part, nous avons demandé que le niveau de subvention prévu au moment de la réalisation des projets soit respecté. D'autre part, nous avons insisté pour que tous les dossiers déposés jusqu'au 31 août 2007 soient traités immédiatement.

↳ **Prêts bonifiés :**

Nous avons dénoncé la suppression des prêts bonifiés en zone de Montagne et accompagné au tribunal administratif les agriculteurs qui se sont vus refuser le bénéfice d'un prêt bonifié en 2007 alors que ce dernier était prévu dans leur PAM.

Rapport d'orientation

Préparé par :

- * Gilles AMAT
- * Michel LACOSTE
- * Jean Marie FABRE
- * Dominique TROUPENAT
- * Patrick BENEZIT
- * Géraud FRUIQUIERE
- * Chantal COR
- * Christian GUY

ainsi que par les membres du Conseil d'Administration de la F.D.S.E.A.

Relevons le défi Alimentaire et Territorial

Nos propositions pour une nouvelle politique agricole

Depuis la haute antiquité, les pouvoirs politiques ont été nombreux à vouloir intervenir plus ou moins fortement pour réguler les marchés agricoles et alimentaires.

Les objectifs généraux déclarés de ces interventions politiques ont été souvent d'assurer une autosuffisance alimentaire et de stabiliser les prix.

Au cours des cents dernières années, les paysans français ont été confrontés à plusieurs évolutions de la politique agricole. Au début du XX^e siècle, elle était uniquement de dimension nationale. Depuis cinquante ans, elle est devenue principalement européenne, tout en étant progressivement fortement influencée par les accords commerciaux internationaux.

C'est au regard des objectifs assignés à l'agriculture que nous examinerons les différentes étapes de la politique agricole

1/ Avant 1960, une politique nationale de réglementation des marchés agricoles

a) Un contexte de spéculation, puis de dépendance alimentaire

Spéculation

La première partie du XXIème Siècle est marquée en France par des effondrements ponctuels des prix agricoles (crise des années 30 pour les céréales, crise de 1953 pour l'élevage). Les marchés sont alors dominés par la spéculation des acheteurs et la désorganisation de l'offre.

Insuffisance de la production nationale

La France, profondément affectée par la seconde guerre mondiale a vu sa production agricole diminuée. Par ailleurs, le baby-boom de l'après-guerre a entraîné des besoins de consommation alimentaire en forte hausse que la production nationale agricole d'alors ne pouvait satisfaire.

b) Des objectifs de développement de la production

Revaloriser les prix agricoles

Les différents gouvernements qui se sont succédés ont eu pour principal objectif de limiter la spéculation sur les marchés. En 1936, le programme du Front Populaire prévoit de « revaloriser les produits de la terre... de lutter contre la spéculation et la vie chère de manière à réduire l'écart entre les prix de gros et les prix de détail. »

Retour à l'auto-suffisance alimentaire

Puis au sortir de la seconde guerre mondiale, les gouvernements de la IV république assignent des objectifs quantitatifs à l'agriculture française. Elle reçoit la mission de produire les plus grandes quantités possibles pour satisfaire une demande intérieure stimulée par la forte augmentation de la natalité.

Créer des excédents commerciaux

Sur un plan macro-économique, l'objectif du développement agricole est de réduire au maximum les importations des produits alimentaires, tout en développant dans les plus brefs délais une capacité exportatrice à même de rééquilibrer la balance commerciale nationale.

c) Des mesures de réglementation

Pour satisfaire les différents objectifs affichés, la France met progressivement en place une politique de marché réglementé.

Création des offices

- Le 15 août 1936 est créé l'Office National Interprofessionnel du blé (ONIB). Il reçoit la mission de déterminer les prix d'achats aux producteurs et dispose du monopole de l'importation et des exportations de blés, farines et céréales panifiables. Les producteurs, les industriels, l'administration, mais également les consommateurs siègent au sein de l'Office. Suite à sa création, il s'en suit une augmentation conséquente et durable du prix des céréales.
- le 15 décembre 1953 sont créés la Société Interprofessionnelle du bétail et des viandes (SIBEV) et la Société Interlait. Ces organismes d'intervention sont chargés de régulariser le marché par une politique d'achats conjoncturels et de stockage.

Indexation des prix

Si les prix des céréales bénéficient d'une garantie de prix depuis 1936, ce n'est qu'en 1957 que la plupart des prix agricoles sont indexés¹.

La réglementation des marchés (contrôles des prix et des achats) et les mesures de modernisation entraîne l'agriculture française dans la course à la production. Dès 1949, l'Etat français doit gérer une abondance de produits agricoles.

Dès lors, Il voit dans le projet de constitution d'un marché commun avec les pays d'Europe occidentale importateurs de denrées alimentaires, le moyen de trouver des débouchés supplémentaires pour l'agriculture française.

¹ Cette indexation sera abandonnée en 1959

2/ 1960-1992 : une politique agricole européenne de régulation des marchés

a) Un nouveau contexte avec un espace économique déficitaire en produits agricoles

En 1957, les représentants des 6 Etats fondateurs de la Communauté Economique Européenne (CEE) signent le Traité de Rome. Ce dernier prévoit la mise en œuvre d'une Politique Agricole Commune (PAC) qui désormais va se substituer aux différentes politiques nationales. De plus, la nouvelle CEE était déficitaire pour bon nombre de produits agricoles.

b) Des objectifs ambitieux : sécuriser et développer l'agriculture européenne

Le Traité de Rome assigna 4 objectifs principaux à la PAC :

- Accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique
- Assurer un niveau de vie équitable à la population agricole
- Stabiliser les marchés
- Garantir la sécurité des approvisionnements à des prix raisonnables pour les consommateurs.

Parallèlement à ces objectifs européens, la France ambitionne de développer ses exportations agro-alimentaires pour avoir des devises permettant d'acheter les matières premières nécessaires au développement industriel de la France.

c) Des mesures efficaces de régulation et de protection des marchés agricoles

La conférence de Stresa en 1958 compléta les lignes directrices de la PAC :

- Agrandissement et modernisation des exploitations agricoles pour accroître leur compétitivité, tout en conservant leur caractère familial
- Prix agricoles rémunérateurs sans favoriser la surproduction

- Protection de l'agriculture européenne vis-à-vis de la concurrence extérieure.

S'appuyant sur des objectifs clairement identifiés, la Commission européenne créa au début des années 60 les principaux instruments de gestion de la PAC.

La régulation des marchés internes par les organisations communes de marché (OCM)

Chaque OCM repose sur l'unicité des marchés au sein de l'Europe. Ainsi, la liberté de circulation des marchandises est totale. Les réglementations sanitaires, administratives sont harmonisées.

Afin de garantir des prix minimums aux producteurs, les mécanismes d'intervention se déclenchent pour stabiliser les prix de marché. Les produits sont alors achetés et stockés par les offices en cas de baisse de prix de marché et déstockés dès que la situation devient haussière. Les céréales, la production laitière ainsi que la viande bovine sont particulièrement concernées par ces mécanismes.

Les prix d'intervention sont établis chaque année en fonction des prix jugés souhaitables pour le marché communautaire.

En revanche, la production d'oléo-protéagineux ne bénéficie pas de protection particulière, mais l'Europe attribue une aide directe à l'hectare aux producteurs.

La protection vis-à-vis des marchés extérieurs par la préférence communautaire

La préférence communautaire vise à inciter les pays importateurs de la Communauté européenne à s'approvisionner préférentiellement auprès de ses partenaires européens plutôt que sur le marché mondial.

Pour cela, un système de droits de douanes a été mis en œuvre pour taxer les importations extérieures et ainsi rendre les prix d'accès au territoire européen plus élevés que ceux de la production domestique.

Le soutien des exportations par les restitutions

Parallèlement, Bruxelles a octroyé des restitutions aux exportateurs afin de rendre les exportations européennes compétitives sur le marché mondial. Ces restitutions sont variables. Elles compensent la différence entre le prix d'achat sur le marché intérieur européen et le prix de vente sur le marché mondial lorsque celui-ci est plus faible.

L'amélioration de la compétitivité des exploitations par une politique structurelle

La Communauté européenne co-finance des mesures visant à améliorer la compétitivité des exploitations.

Ainsi, l'établissement de plans de développement, remplacés en 1986 par les plans d'amélioration matérielle (PAM) favorisent la modernisation des exploitations au travers de l'octroi de prêts bonifiés.

A partir de 1973, la politique d'installation des jeunes agriculteurs tente de garantir la viabilité économique de l'activité du futur exploitant.

S'inspirant de la politique de la montagne initiée par la France en 1972, l'Europe institue, dès 1975, pour l'ensemble des zones de montagne et défavorisée une Indemnité Compensatoire de Handicap Naturels. Cette subvention annuelle est destinée à compenser les handicaps de productivité liés au relief. Elle sera notamment complétée par des aides spécifiques à l'achat de matériel, construction de bâtiment ou des majorations pour les bonifications d'intérêts et les DJA). Il s'agit ainsi de préserver la compétitivité de l'agriculture des zones difficiles.

Cette première politique agricole commune répond rapidement aux objectifs fixés. L'Europe parvient à l'autosuffisance au cours des années 1970 en sucre, produits laitiers, céréales, puis dégagent d'importants excédents dans les années 1980 (céréales, viande bovine, produits laitiers...).

La Communauté européenne est alors contrainte de prendre des mesures pour désormais limiter les quantités produites face à l'accroissement des stocks. C'est ainsi que les quotas laitiers sont mis en place en 1984 et les taxes de coresponsabilité sur les céréales en 1986.

3/ 1993-2008 : réformes successives de la PAC **passant du soutien par les prix au soutien** **direct au revenu**

a) Un nouveau contexte conditionné par les négociations commerciales internationales

L'agriculture était jusqu'en 1986 absente des négociations internationales qui avaient lieu au sein du GATT. Or depuis cette date, elle fait désormais systématiquement partie des cycles de négociations et devient même le principal sujet de discordance entre l'Europe, les Etats-Unis et certains pays émergents.

Le cycle de l'Uruguay round se termine par l'accord de Marrakech de 1994 qui contraint l'Europe à diminuer de 36 % ses droits de douanes, de réduire de 21 % ses volumes exportés avec restitutions, de diminuer de 20 % ses soutiens internes entre 1995 et 2001.

Un nouveau cycle de négociation a débuté en 2001 à Doha au Qatar. Les négociations sont toujours pas abouties, mais d'ores et déjà le principe d'une suppression totale des restitutions et d'une nouvelle diminution des droits de douanes est acté.

Face à cette pression internationale, l'Europe choisira en 1992 et en 1999 de réformer sa politique agricole commune avant même la conclusion d'un accord au GATT ou à l'OMC.

b) Des Objectifs de circonstance

La Commission européenne et les chefs de l'Union européenne décident de réformer la PAC pour trois raisons majeures : résorber les excédents de production, limiter le coût financier de cette politique et mettre en conformité la PAC avec les accords internationaux.

c) Des mesures de libéralisation des marchés

Diminution des prix intérieurs

Pour conserver une compétitivité sur les marchés, l'Europe décide en 2 étapes (1992 et 1999) une baisse des prix d'intervention de 45 % pour les céréales, de 35 % pour la viande bovine et de 15 % pour les produits laitiers.

La baisse sur les céréales devait apporter un soutien indirect à l'élevage en diminuant le coût de l'alimentation.

Suppression des mécanismes de régulation

Dans une logique de libéralisation des marchés, la Commission européenne démantèle progressivement les mécanismes d'achats publics : en viande bovine l'intervention publique est désactivée à partir de 2002, les aides à l'écoulement du beurre et de la poudre de lait sont fortement réduites...

Des aides directes couplées, puis découplées

Pour compenser partiellement la baisse des prix, la Commission européenne octroie des aides compensatoires par hectare ou par UGB.

A partir de 2003, ces soutiens sont pour la plupart versés de manière découplée des quantités produites. Seule, la PMTVA bénéficie d'un couplage à 100 %.

Parallèlement, la France crée en 1993 « la prime à l'herbe » qui permettra de combler partiellement le déséquilibre de soutiens entre le secteur animal et végétal et par conséquent entre les élevages herbagers et les élevages bénéficiant de céréales fourragères.

Au terme de cette réforme, l'agriculture est passée d'un soutien par des prix garantis à un soutien par des aides au revenu.

Si cette réforme a contribué à réduire les stocks, à stabiliser le budget agricole, elle a en revanche fragilisé la préférence communautaire et diminué notre auto-suffisance alimentaire ainsi que les stocks de sécurité. Ainsi l'Europe est devenue importatrice nette de viande bovine en 2003 alors que nous étions exportateurs nets depuis 20 ans.

4/ L'après 2008 : pour une nouvelle politique agricole commune

a) Un nouveau contexte

En cette fin d'année 2007 et 15 ans après la réforme de 1992, nous ne situons à un nouveau tournant de la politique agricole. Le contexte est radicalement différent de celui qui prévalait au cours de ces dernières années.

Hausse de la demande mondiale

La demande de biens alimentaires ne cesse de progresser sous l'effet du développement économique des pays émergents : Chine, Inde...

Au développement économique s'ajoute l'accroissement naturel de la population mondiale qui devrait encore augmenter de 50 % dans les quarante prochaines années avant de se stabiliser vers 2050.

Il s'en suit inévitablement une augmentation conséquente de la consommation de produits agricoles, engendrant une baisse des réserves alimentaires mondiales.

Pour faire face à cette évolution, il faudra au minimum doubler la production mondiale de produits végétaux d'ici à 2050.

De plus, l'évolution de la consommation alimentaire humaine se double d'un développement de production de carburants verts qui accroît un peu plus la demande en céréales.

Dans le même temps, l'Europe connaît une lente diminution de son niveau d'auto-provisionnement agro-alimentaire.

Augmentation du prix des céréales

La pression sur la demande bouleverse la donne sur les marchés céréaliers de l'ensemble de la planète. Le maïs vient d'atteindre des pics de prix historiques, tout comme le blé qui a gagné 60 % par rapport à la campagne précédente.

Le secteur de l'élevage est durement touché par l'impact sur le prix de l'aliment. Certains secteurs notamment comme la production porcine ne parviennent pas à répercuter l'augmentation du coût de production sur le prix de vente.

L'évolution actuelle remet totalement en cause l'équilibre de la PAC de 1992 qui avait été bâtie sur une baisse du prix des céréales pour redonner de la compétitivité au secteur de l'élevage. Le schéma s'est désormais inversé !

Désormais l'ajustement des marchés résulte directement de la confrontation offres/demandes. La volatilité des prix devient plus importante. Nous assistons ainsi à des hausses et des baisses brutales des prix de marché.

Emergence de la préoccupation environnementale

Si la communauté scientifique internationale est encore divisée sur l'ampleur et le rythme du réchauffement climatique, un large consensus se dégage pour faire de l'environnement une question centrale de nos sociétés.

De par sa présence sur l'ensemble du territoire, l'agriculture est souvent placée au cœur du débat environnemental comme en témoigne le déroulement du « grenelle de l'environnement » en France.

Il lui est notamment demandé de mettre en œuvre des modes de production de plus en plus économes en intrant chimiques et de maîtriser ses rejets.

Les préoccupations environnementales ne concernent pas que la fonction de production de l'agriculture. La société attend également de l'agriculture qu'elle lui garantisse un ensemble de services environnementaux : paysages ouverts et entretenus, poumons verts de la ville...

Echéances annoncées

Au début de l'année 2008, la Politique Agricole Commune actuelle va faire l'objet d'un bilan de santé par la Commission européenne. Des premières propositions d'évolution devraient en découler.

A l'occasion de la présidence française de l'Union européenne au cours du second semestre 2008, le Chef de l'Etat a annoncé qu'il proposerait un nouveau cadre politique pour l'agriculture européenne. Il a d'ores et déjà assigné plusieurs principes fondamentaux à l'agriculture lors de son discours du 11 septembre dernier à Rennes :

- « Assurer l'indépendance et la sécurité alimentaire de l'Europe et Contribuer aux équilibres alimentaires mondiaux
 - Préserver les équilibres de nos territoires ruraux
 - Participer à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration de l'environnement ».

b) Nos propositions pour relever le défi alimentaire et territorial :

Dans ce nouveau contexte, il nous semble primordial de proposer une nouvelle politique agricole capable de dessiner l'avenir de notre métier. Pour être reprise par les décideurs, elle doit être basée sur les principes fondamentaux annoncés par le Chef de l'Etat et répondre aux attentes de la société.

Axe 1 : L'enjeu alimentaire

De nos différentes analyses, nous en avons conclu que :

- **Le consommateur attend que l'agriculture lui garantisse un approvisionnement alimentaire suffisant en volume, ne comportant aucun risque sanitaire et ceci tout en maintenant son pouvoir d'achat.**

Nos propositions :

Jusqu'à présent, nous avons été confrontés à une abondance alimentaire. Les pouvoirs publics ont alors choisi d'abandonner progressivement tout système de régulation. Or aujourd'hui, les diminutions de volumes disponibles font craindre des pénuries à venir.

Pour répondre à l'enjeu alimentaire, deux solutions sont possibles.

La première solution consisterait à mettre en œuvre un système de régulation efficace tel qu'il avait été imaginé dans les années 60 au moment de la création de la PAC, et qui reposait sur une garantie indirecte du revenu.

Or dans la mesure où les pouvoirs publics ont souhaité abandonner progressivement le système de régulation, nous développerons la seconde solution.

Cette seconde solution reposerait sur un système de sécurisation directe du revenu et d'une nouvelle organisation de l'offre.

❖ Sécurisation des approvisionnements par une sécurisation des revenus agricoles

La théorie dominante du libre échange voudrait que la rémunération des agriculteurs dépende uniquement du marché. La simple confrontation de l'offre à la demande ajusterait les prix et les volumes des produits agricoles.

Or, nous estimons que l'application de cette théorie ultra-libérale fait peser la menace d'un choc économique (fluctuation brutale des prix) et alimentaire (destruction du potentiel de production et pénurie alimentaire) sur notre société. Car contrairement aux marchandises industrielles ou aux services, les produits agricoles ont des spécificités propres :

- variation de volume de production en fonction des aléas climatiques,
- cycles de production pouvant atteindre plusieurs années (bétail),
- durée de stockage limitée,
- faible élasticité de la demande (on ne mange pas deux fois plus lorsque les prix sont divisés par 2).

L'agriculture constitue une activité spécifique qui n'est pas maîtrisable dans son intégralité. De plus, elle nécessite des investissements en capitaux particulièrement importants (200 000 € par actif lors de l'installation) avec des taux de rentabilité faibles. Une fluctuation importante des cours des produits agricoles rendrait ces investissements trop risqués.

Dès lors, la sécurisation des revenus agricoles est essentielle pour permettre à l'agriculture de sécuriser l'ensemble des besoins alimentaires de la population.

✓ « Déficit paiement »

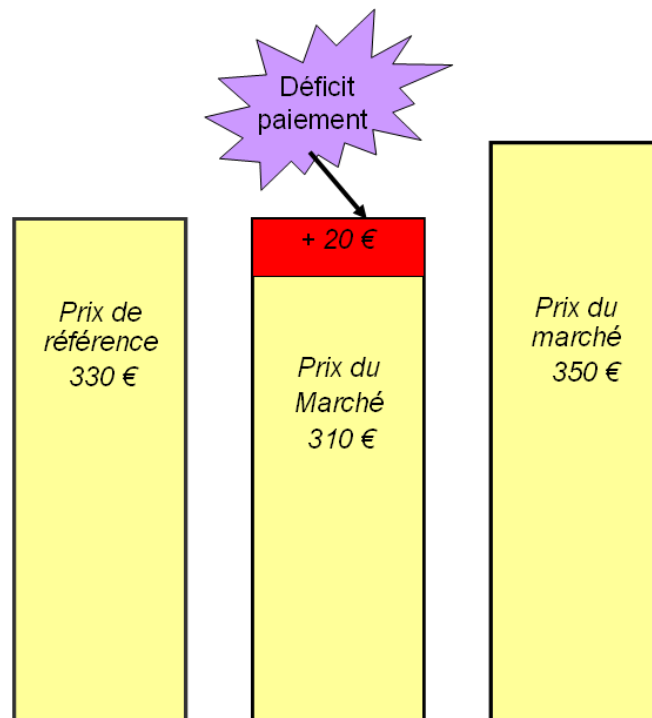
Pour stabiliser les marchés, nous proposons que la puissance publique garantisse un prix minimum pour la vente des principales denrées agricoles.

Ce mécanisme de sécurisation des prix doit être assumé par la puissance publique et non par recours à l'assurance privée. En effet, un système d'assurance privé est lié à la capacité contributive de chaque agriculteur. Or, les éleveurs disposent d'une faible capacité contributive du fait de la faiblesse des revenus.

Au travers d'indicateurs de prix, il s'agirait de verser une aide directe aux agriculteurs lorsque le prix de marché passe en dessous d'un certain niveau de référence.

De plus, il conviendrait de faire varier annuellement ces prix de références en fonction de l'évolution des principales charges (coût de l'aliment, carburants...).

Schéma de fonctionnement du déficit paiement (exemple : cas du lait, pour 1 000 l)



Seuil de déclenchement du déficit paiement

Pour des productions présentes dans notre département, le déclenchement du « déficit paiement »² devrait intervenir avec des prix de références supérieurs de 30 % pour les broutards, de 20 % pour le lait et 20 % pour les agneaux aux prix de vente 2006.

Ce système garantirait le potentiel de production en cas de baisse des prix de marché et éviterait un soutien public lorsque les marchés sont rémunérateurs.

✓ **« Des fonds de mutualisation pour faire face aux accidents climatiques et sanitaires »**

L'agriculture appartient au domaine du vivant. A ce titre, elle peut être confrontée à des accidents climatiques (sécheresse, inondations...) ou à la survenue soudaine d'une épizootie qui entraîne des pertes de production importantes.

Afin de préserver temporairement le potentiel de production des exploitations sinistrées, des fonds de mutualisation cofinancés par les pouvoirs publics, les filières et les producteurs pourraient être mobilisés.

❖ **Une organisation des marchés intérieurs**

✓ **« Des importations sous contrôle »**

L'Union européenne doit s'assurer que les produits agricoles et agro-alimentaires importés respectent les mêmes exigences sanitaires, environnementales et sociales que la production réalisée sur son territoire.

Le non respect des normes sanitaires doit s'accompagner d'une interdiction d'importation sur le territoire européen.

Le non respect des normes environnementales et sociales, le risque d'importations massives à bas prix doit entraîner une taxation des produits importés pour assurer la préférence communautaire.

✓ **« Une régulation de l'offre »**

- La stabilité des prix passe par une organisation commerciale de l'offre. Afin de lisser les marchés et garantir un approvisionnement régulier du consommateur, les pouvoirs publics doivent :

² Etude réalisée par le service référence de la Chambre d'Agriculture du Cantal. Les hypothèses de travail sont : maintien du revenu 2006, niveau de charges de 2006, augmentation des prix pour compenser les DPU et primes végétales couplées.

- Encourager la constitution de stocks de sécurité en période d'excédent, utilisables en cas de raréfaction de l'offre
 - Inciter à la transformation et à la promotion des produits en cas d'abondance de l'offre
 - Clarifier le rôle et les moyens des interprofessions
 - Encourager la contractualisation.
- La dérégulation des marchés fait peser des risques très importants de déstabilisation des filières de produits sous signes officiels de qualité. Or, ces productions contribuent à la diversité de l'alimentation ainsi qu'à la diversité des modes de production et ceci le plus souvent dans des zones difficiles. Pour garantir l'existence de ces productions, il conviendrait d'adapter les règles de la concurrence à la spécificité des produits sous signes officiels de qualité. Il serait nécessaire d'établir un cadre juridique communautaire spécifique qui autoriserait la mise en place de mécanisme de gestion collective des volumes et de la commercialisation.

Axe 2 : L'enjeu environnemental

De nos différentes analyses, nous en avons conclu que :

- **Le citoyen exige que les modes de production des produits agricoles soient respectueux de l'environnement et que l'agriculture participe à la lutte contre le réchauffement climatique.**

Nos propositions :

❖ La rémunération des fonctions non marchandes

Le respect des « bonnes pratiques agricoles » et des règles de l'éco-conditionnalité engendre pour l'ensemble des agriculteurs européens des coûts directs et indirects tandis qu'elle offre des effets positifs à l'ensemble de la société.

L'activité agricole offre aux citoyens des paysages ouverts et accueillants dans lesquels ils viennent se ressourcer pendant leur temps libre.

En menant leur activité journalière, les agriculteurs préservent et mettent en valeur des espaces menacés de déprise. Cette présence évite des coûts d'entretien à la collectivité et empêche la survenue de risques majeurs (incendies, dégâts de nuisibles et ravageurs, ...).

Les paysages agricoles constituent l'habitat privilégié de diverses populations floristiques et faunistiques. Les agriculteurs participent ainsi au maintien de la biodiversité.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces fonctions non-marchandes assurées par l'agriculteur, nous proposons qu'un montant forfaitaire pour chaque hectare du territoire soit attribué à chaque exploitant. Son financement serait issu des soutiens actuels du premier pilier.

❖ **Participer à la réduction de l'effet de serre en encourageant le stockage du carbone par les prairies**

La combustion d'énergie fossile par l'industrie, les transports, le chauffage... contribue au réchauffement climatique par l'émission de carbone.

Par l'acte de production, les prairies agricoles capturent et stockent une partie du carbone atmosphérique. Elles constituent un véritable puit à carbone.

Le rôle des prairies dans la séquestration du carbone doit être reconnu et encouragé.

Nous proposons d'attribuer aux agriculteurs un montant forfaitaire spécifique par hectare d'herbe en vertu de leur contribution à la lutte contre l'effet de serre.

Le protocole de Kyoto reconnaît le stockage de carbone sous les prairies afin de lutter contre les émissions à effet de serres.

Une récente étude³ de l'INRA montre que sur les 30 premiers centimètres de sol, la quantité de carbone est de 70T/ha pour les prairies permanentes, contre 45 T /Ha pour les sols en cultures annuelles. La conversion d'une culture en prairie engendre une augmentation du stock de carbone de 0,5 T / ha et par an, et ceci pendant les 40 premières années.

La prairie stocke ainsi autant de carbone dans le sol via les racines, que la forêt.

Avec ces 2,5 millions d'hectares de prairies, le Massif Central est prêt à tester un dispositif de soutien spécifique à même de pérenniser et développer ce formidable piège à carbone.

³ Dossier Economie de l'Elevage-Hors Série janvier 2007-Institut de l'Elevage.

Axe 3 : L'équilibre des territoires

De nos différentes analyses, nous en avons conclu que :

Le citoyen souhaite conserver une agriculture sur l'ensemble du territoire et plus encore dans les territoires fragiles

Nos propositions :

❖ Conforter l'économie agricole dans les territoires difficiles

L'agriculture constitue une activité structurante des territoires, notamment en faisant vivre des espaces ruraux fragiles qui seraient menacés de désertification.

Elle maintient un tissu économique de petites et moyennes entreprises de production et de services. Elle contribue au maintien des services collectifs : écoles, services administratifs...) dans des zones où l'économie industrielle est totalement absente.

A cet égard, l'agriculture de montagne est essentielle pour l'économie locale qui l'abrite. Mais, l'agriculture de montagne est particulièrement vulnérable face à une libéralisation de l'économie. Elle subit des pertes de produits et des surcoûts de charges en raison du relief et des conditions climatiques (faiblesse des rendements, mécanisation difficile, coûts de bâtiments élevés, frais de collecte et d'approvisionnement importants).

Pour compenser la sous-compétitivité de l'agriculture de montagne, il demeure indispensable de conserver des instruments spécifiques :

✓ Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel (ICHN)

Le montant de l'ICHN doit être réévalué pour lui redonner un véritable sens en matière de compensation de handicaps et donc de revenu.

✓ La modernisation des exploitations

Les investissements en zone de montagne supportent des surcoûts importants. La poursuite de l'effort des exploitations montagnardes repose sur une participation financière de l'Etat en matière de bâtiment d'élevage et d'aide à la mécanisation. La bonification des taux d'intérêts demeure un instrument efficace pour investir dans les zones à faible revenu. Elle constitue le moteur de projets dynamiques et modernes.

❖ Conforter les modes d'élevage fragiles

Dans les zones difficiles, l'agriculture est essentiellement présente au travers de systèmes d'élevage herbagers extensifs, tournés vers le naisage ou la production laitière.

Par leur localisation et par la nature de la production, ces systèmes d'exploitation sont particulièrement fragiles.

Or c'est bien la présence de ces élevages qui assure la structuration de l'économie territoriale et l'entretien des paysages.

✓ Soutien spécifique aux élevages allaitants

Les systèmes allaitants, bovins ou ovins, se caractérisent par une faible valeur ajoutée à l'hectare, voire même par une marge brute négative. Leur maintien en territoire difficile passe par une mesure spécifique leur permettant de résister face aux aléas du marché.

Pour garantir le maintien de l'activité d'élevage, cette mesure doit être couplée avec la production (PMTVA, PBC).

✓ Soutien spécifique à la filière laitière

La fin annoncée des quotas laitiers risque d'entraîner une concentration de la production laitière européenne dans les régions les plus compétitives au détriment des zones difficiles. La disparition de l'économie laitière (production et transformation) ferait disparaître un grand nombre d'emplois ainsi que certaines productions fromagères traditionnelles, témoins de notre patrimoine gastronomique. Il conviendrait de prendre des mesures de soutiens spécifiques pour les élevages laitiers (en lien avec le nombre de vaches laitières ou en fonction du rendement laitier par rapport à la surface herbagère...), les outils de collecte et de transformation des zones difficiles.

✓ Soutien spécifique à la production porcine

La suppression de l'aide qualité porcine accélère la disparition de l'élevage porcin dans les zones à faible densité. Ces élevages sont souvent de taille modeste et sont associés à une tradition de salaisonneries.

A ce titre, il est souhaitable d'instaurer un soutien spécifique pour les exploitations porcines liées à une filière qualité, en mode d'élevage familiaux et situées dans une zone à faible densité.

Au regard des enjeux pour demain, nous avons tenté d'élaborer un ensemble de nouvelles orientations pour la politique agricole qui répondent aux attentes sociales et aux nécessités de l'exercice du métier d'agriculteurs.

L'agriculture est prête à relever le défi alimentaire à condition que ses revenus soient sécurisés. L'agriculture est prête à relever le défi environnemental à condition que l'ensemble de ses contributions non-marchandes soit reconnu et valorisé. L'agriculture est prête à participer à l'aménagement harmonieux du territoire à condition que des mesures économiques soient mises en œuvre pour les zones et les systèmes d'élevage fragiles.

Ces défis, si nous avons la ferme intention de les relever, nous ne pourrons y parvenir que par le maintien de paysans nombreux sur tout le territoire.

A ce titre, il est primordial que les fondements de la nouvelle politique agricole reposent sur

- une politique active de renouvellement des générations ;*
- le traitement équitable de l'ensemble des actifs familiaux en appliquant la transparence totale, quelle que soit la forme juridique de l'exploitation, dans l'attribution des soutiens publics.*

Il ne pourra y avoir d'avenir alimentaire et territorial serein que si la société veille à ce que l'agriculture ait les moyens de répondre aux ambitions qui lui sont conférées.

Nous remercions vivement l'ensemble des personnes rencontrées lors des entretiens qui ont su faire partager la richesse de leur analyse :

- *Jean Christophe DEBAR, directeur de publication d'Agri US Analyse*
- *Michel TEYSSEDOU, membre du Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation*
- *Thierry BOULEAU, chargé de mission pour la COPAMAC-SIDAM, rédacteur du Livre Blanc du Massif Central « Nourrir c'est Produire ».*
- *Michel FREGEAC et Yannick PECHUZAL de la Chambre d'Agriculture du Cantal*

